



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT 2 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TRANSPORTS COLLECTIFS AVEC CHAUFFEURS - TRANSPORT EN AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS POUR LES TRAJETS DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE VACANCES D'HABERE-POCHE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SAS VOYAGES GAL

**DÉCISION N° AU-18-188
EN DATE DU 21 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-15-206 en date du 19 juin 2015 de signer le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs : transports en autocars avec chauffeurs pour les trajets dans les environs du centre de vacances d'Habère-Poche avec la société SAS VOYAGES GAL (marché notifié le 27/06/2015) ;

VU la décision n°AU-17-275 en date du 22 septembre 2017 de signer l'avenant n° 1 au marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – transport en autocars avec chauffeurs pour les trajets dans les environs du centre de vacances d'Habère-Poche (notifié le 30/09/2017)

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'arrêt de la série de l'indice IPI (Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2010) – Fabrication de matériels de transport (NAF rév. 2, niveau A17, poste C4) – Identifiant 001654294) par l'INSEE.

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'actualisation de la base 100 (en 2008) de l'indice I2 Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur transport, entreposage.

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°2 au marché de prestations de transports en autocars avec chauffeurs : Transports en autocars avec chauffeurs pour les trajets dans les environs du centre de vacances d'Habère-Poche avec la société SAS VOYAGES GAL, représentée par Monsieur Ludovic GAL, Directeur général, sise, 45 Impasse des Contamines – 74930 PERS6JUSSY.

L'indice I1 (Indice brut de la production industrielle (base 100 en 2010) contenu dans la formule de révision de l'article 5.2 du Cahier des clauses administratives particulières est remplacé par l'indice I1 – Indice brut de la production industrielle IPI (base 100 en 2015) – Fabrication de matériels de transport (NAF rév.2, niveau A17, poste C4) – Identifiant : 010537911.

L'indice I2 applicable dans la formule de révision est l'indice I2 - Indice du coût du travail, salaires et charges dans le secteur Transport, entreposage (NAF rév.2 postes H) – (Base 100 en 2012) – Identifiant : 001565146.

Le présent avenant est sans incidence financière.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180621-lmc1H5430H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/06/2018
Date de Publication : 21/06/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la
jeunesse et de la santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180621-lmc1H5430H1-AR
Date de réception en Préfecture : 21/06/2018
Date de Publication : 21/06/2018